



NOTICE OF AMENDMENT AVIS DE MODIFICATION

RNMHA CONSTITUTION / CONSTITUTION DE L'AHMRN

MOVED BY / PROPOSÉE PAR :	SECONDED BY / APPUYÉE PAR :
René Haché	Roger Hickey
SECTION NO. / N° D'ARTICLE :	PAGE NO. / N° DE PAGE :
18.4	13
CURRENT WORDING / LIBELLÉ ACTUEL :	
English	
a) The Coaching Development Committee shall be chaired by the Coaching Committee Director.	
b) The Technical Committee shall ensure the availability of competent coaches for all levels of the Association operation.	
c) Organize Initiation Program, national Coaching Certification Program, Hockey Safety Trainers Program and Speak out! Clinics, as appropriate from time to time.	
d) Ensure that each of the team officials receive the proper training to execute their functions.	
e) Encourage coaches to expand their coaching capability and performance.	
Français	
a) Le Comité de développement des entraîneurs est présidé par le directeur du comité des entraîneurs.	
b) Le Comité technique assure la disponibilité des entraîneurs compétents pour tous les niveaux de l'opération de l'Association.	
c) Offrir le programme Initiation, le Programme national de certification des entraîneurs, le Programme de sécurité et les cliniques "Dis-le!", quand cela est approprié de temps en temps.	
d) Assurer que chacun des représentants des équipes reçoit la formation appropriée afin d'exécuter leurs fonctions.	
e) Encourager les entraîneurs à élargir leurs capacités d'entraînement et leurs performance.	

PROPOSED WORDING / LIBELLÉ PROPOSÉ :

English

- a) The Coaching Development Committee shall be chaired by the Coaching Committee Director.
- b) The Technical Committee shall ensure the availability of competent coaches for all levels of the Association operation.
- c) Ensure that each of the team officials receive the proper training **and certifications** to execute their functions.
- d) Encourage coaches to expand their coaching capability and performance.

Français

- a) Le Comité de développement des entraîneurs est présidé par le directeur du comité des entraîneurs.
- b) Le Comité technique assure la disponibilité des entraîneurs compétents pour tous les niveaux de l'opération de l'Association.
- c) Assurer que chacun des **membres du personnel de chaque équipe reçoit la formation et les certifications** appropriée afin d'exécuter leurs fonctions.
- d) Encourager les entraîneurs à élargir leurs capacités d'entraînement et leurs performance.

RATIONALE FOR CHANGE / RAISONS DU CHANGEMENT :

Remove outdated references and simplify text.

Council Conseil	Withdrawn Retirée	Tabled Déposée	Carried Adoptée	Carried As Amended Adoptée (avec changements)	Defeated Défaite
RNMHA Board of Directors / Conseil d'administration de l'AHMRN					

REC'D BY / REÇU PAR :

DATE :

Amendment #16/Avid de Modification #16